



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

*Direction Régionale de l'Alimentation,
de l'Agriculture et de la Forêt
de la région Pays de la Loire*

**Arrêté du 6 décembre 2016 relatif à la composition du jury d'examen du brevet
professionnel option « éducateur canin »
pour la session 2017**

La directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

- Vu le code rural, livre VIII,
- Vu le décret n° 2010-429 du 29/04/2010 relatif à l'organisation et aux attributions des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,
- Vu l'arrêté du 01/10/1990, modifié, fixant l'organisation des examens conduisant à la délivrance des diplômes de l'enseignement technique agricole,
- Vu l'arrêté du 03/03/2005, portant création et fixant les conditions de délivrance du brevet professionnel option éducateur canin,
- Vu l'arrêté du 10/12/2014 nommant Madame Claudine LEBON, inspectrice générale de la santé publique vétérinaire, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire.
- Vu la décision du 25/09/2015 portant délégation de signature de la directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des Pays de la Loire au titre de l'autorité académique.

Arrête

Article 1 : Il est créé un jury du brevet professionnel éducateur canin, mis en œuvre par l'Ecole des Etablières – ISSA Montaigu

Article 2 : Le jury est composé comme suit :

Président : Hubert JACQUET – CFPPA Nature

Formateurs : Titulaire : Sylvie FLORES – AGRILIA La Germinière - Rouillon
Titulaire : Daniel BRENON – CFPPA Nozay

Professionnels : Titulaire : Philippe DE GAULLIER DES BORDES – 1 Les Bilais – 44460 AVESSAC
Titulaire : Caroline CRUSSON – 9 rue John Dos Passos – 44830 BRAINS
Suppléante : Maude DESSERME – 55 rue des frères Amieux – 44100 NANTES

Article 3 : Le jury est compétent pour la session de formation 2016-2017, jusqu'à la prochaine commission régionale de concertation et de conseil.

Fait à Nantes, le 6 décembre 2016



Par la directrice régionale et par délégation,
L'adjoint du chef du SRFD

François CHAVENON-VERLHAC